

La ludothèque est située dans les locaux de la Maison de quartier de Villejean gérée par l'Association Rencontre et Culture.

C'est un lieu d'accueil, d'échanges et de rencontres où des jouets et des jeux de société sont mis à disposition des enfants, jeunes et adultes.

Les utilisateurs peuvent venir jouer sur place en accès libre ou emprunter des jeux en adhérant à l'association Rencontre et Culture.

Les animateurs conseillent et aident les joueurs dans leur choix de jeu et la découverte des nouveaux jeux.

### **Accès ludothèque**

Chaque usager peut fréquenter la ludothèque en accès libre, sur les temps d'ouverture tous publics aussi souvent qu'il le souhaite, sans limite de temps.

Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et pour des raisons de sécurité, le temps de jeu et le nombre de joueurs peuvent être limités. En cas d'affluence ? l'équipe de la ludothèque sera dans l'obligation d'organiser un roulement.

Lieu de convivialité autour du jeu et du jouet, la ludothèque ne se substitue pas à un mode de garde.

La ludothèque n'étant pas une garderie, ni un centre de loisirs, les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés, en permanence, d'un adulte responsable d'eux.

Au-delà de 8 ans, les enfants peuvent venir librement, sous réserve d'autorisation parentale, à condition qu'ils soient suffisamment autonomes de leurs allées et venues mais restent sous la responsabilité du ou des parents. Le personnel de la ludothèque n'est pas responsable des allées et venues des enfants.

En cas de dégât matériel ou corporel, la responsabilité civile des parents, encadrants ou responsables légaux, est engagée.

### **Conditions du jeu sur place et rangement**

La ludothèque est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous.

Les jeux sont mis à la disposition de tous.

Les jeux sont le bien de tous. Leur utilisation demande du soin et ils doivent être rangés après chaque utilisation.

Tout jeu endommagé durant une animation devra être signalé aux animatrices et animateurs chargés de l'accueil et, si nécessaire, réparé ou remplacé par les joueurs l'ayant endommagé.

Le jeu sur place doit se dérouler dans le respect du matériel, des règles et des personnes. Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux.

La ludothèque est un espace collectif dans lequel chacun respecte l'autre et le jeu de l'autre :

- les grands font attention aux plus petits ;
- les plus petits ne dérangent pas les grands ;
- les adultes responsables des enfants sont donc tenus de s'assurer que les enfants ne crient pas, ne courent pas et ne fréquentent pas sans surveillance les autres espaces de la ludothèque ou de la Maison de quartier qui l'héberge.

Le jeu sur place doit se faire dans le respect des espaces de jeux aménagés (petite enfance, jeu de société, construction, mise en scène).

L'espace petite enfance est délimité par des tapis. Pour des raisons évidentes d'hygiène, merci de retirer vos chaussures avant de vous installer.

La participation de chacun au rangement est indispensable ! Les adultes doivent aider les enfants à ranger les jeux et veiller à ce que toutes les pièces soient présentes. Si ce n'est pas le cas, il faut le signaler à l'équipe.

### Prêt des jeux et jouets

Le prêt de jeux/jouets est soumis à l'adhésion à l'Association Rencontre et Culture. La liste des jeux empruntables est définie par l'Association. Cette liste peut varier librement au fil du temps en fonction des besoins de la ludothèque.

**Chaque adhérent est responsable du jeu qu'il emprunte et du choix de ses jeux.** Il s'engage à rendre les jeux propres, en bon état et complets.

Avant et après tout emprunt, **un comptage des pièces** est effectué par l'animateur ou l'animatrice chargé-e du prêt et de l'accueil, en présence de l'emprunteur.

En cas de perte de pièces, ce dernier s'engage à remplacer les éléments manquants et en cas de perte du jeu ou de casse, à le remplacer.

Le renouvellement du prêt est possible avec l'accord de la ludothécaire, sauf en cas de réservation. Pour le bon déroulement lors du prêt de jeu, il est important de respecter les dates des retours de prêts.

### Accueils spécifiques

Des accueils sont proposés aux classes, groupes, centres de loisirs, ...au sein de la ludothèque en dehors des accueils tous publics.

Ce sont des créneaux spécifiques avec des temps d'animation.

L'accueil se fait sur rendez-vous après réservation .

Une convention est établie entre l'association et la structure accueillie précisant les coordonnées , les dates d'accueils , la tarification.

En cas de désistement du groupe, celle ci s'engage à prévenir l'équipe de 48h à l'avance.

Le cas échéant la séance est facturée.



## Rôle des animateurs (trices) / ludothécaires

Les professionnels sont là pour :

- **accueillir, conseiller et orienter les familles** : le professionnel accompagne les personnes dans le jeu afin qu'elles soient plus autonomes ;
- **favoriser un espace de rencontre et d'échange** où chacun peut trouver un soutien mutuel et partager un moment convivial autour d'un jeu ;
- **garantir les bonnes conditions de jeu** ;
- **veiller au bon fonctionnement de la ludothèque** .

Le personnel de la ludothèque ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte ou détérioration d'objets personnels

L'équipe de la ludothèque est chargée de l'application du présent règlement.

Toute modification du présent règlement sera notifiée au public par voie d'affichage à la ludothèque.

## Divers

- Les poussettes, les trottinettes et les rollers ne sont pas autorisés dans la ludothèque. Un espace dans le hall leur est dédié
- Les animaux sont interdits.
- Il est interdit de manger et de boire dans les espaces de jeu : le hall de la Maison de quartier est prévu à cet effet.
- Il est interdit de langer les enfants dans les espaces de jeu : un espace est prévu à cet effet dans les toilettes handicapés du hall cheminée.
- Il est souhaitable que les appels téléphoniques sur portable restent exceptionnels.
- L'association Rencontre et Culture se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des enfants, les dommages corporels ou les dégâts matériels causés par autrui.

**Toute personne entrant à la ludothèque s'engage à se conformer au présent règlement. L'équipe de la ludothèque se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le présent règlement.  
Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner la suspension provisoire ou définitive de l'accès à l'espace.**

